



## Intention de versement Solde Taxe d'Apprentissage 2023

### VOTRE ENTREPRISE

SIRET :

Contact : ..... Tél .....  
Email : .....  
Raison sociale : .....  
Adresse du siège : .....  
CP : ..... VILLE : .....

NAF  IDCC  EFFECTIF

### VOTRE VERSEMENT

MONTANT DE VOTRE VERSEMENT  
(0,09% de la masse salariale de l'année N-1

### VOTRE REGLEMENT

\* De fin mai 2023 au 07 septembre 2023, une plateforme de fléchage sera mise à disposition des entreprises par la Caisse des Dépôts, la plateforme SOLTéA permettant de désigner les établissements destinataires du solde de la Taxe d'Apprentissage

\* Le solde de la Taxe d'Apprentissage sera déclaré à l'URSSAF sur la DSN d'avril 2023 (exigible le 05 ou le 15 mai 2023)

\* L'URSSAF transmet les versements à la Caisse des Dépôts pour en assurer le reversement aux établissements désignés par les entreprises aux dates suivantes :  
15 juillet - 15 septembre - 15 octobre

### REGLEMENT DESTINE A

Taxe d'Apprentissage  
LYCEE PROFESSIONNEL LES CHATAIGNIERS  
11 bis avenue Jean Jaurès  
78000 VERSAILLES  
En mentionnant le code UAI / 0782100J

Contact : Caroline ALBERI - 01.39.23.18.15 - comptabilite@leschataigniers.com